

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 615 744

(21) N° d'enregistrement national :

87 00900

(51) Int. Cl⁴ : A 63 B 47/00, 61/00.

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 23 janvier 1987.

(71) Demandeur(s) : REICHENBACH René. — FR.

(30) Priorité :

(72) Inventeur(s) : René Reichenbach.

(43) Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 48 du 2 décembre 1988.

(73) Titulaire(s) :

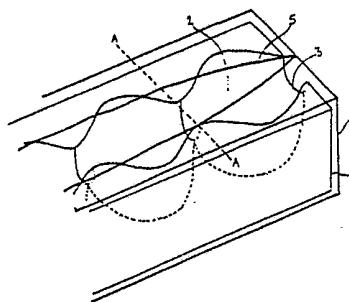
(60) Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

(74) Mandataire(s) :

(54) Etui destiné au rangement de balles de tennis.

(57) L'invention concerne un étui de rangement pour balles de tennis, étui dans lequel les balles de tennis sont maintenues immobiles.

L'étui est constitué d'une enveloppe 4 de forme quelconque à l'intérieur de laquelle est disposé un support souple 1 épousant la forme de l'enveloppe. Le support lui-même est pourvu d'évidements sphériques 2 permettant aux balles d'y prendre place. La dimension des évidements est telle que les balles sont maintenues fixées sur le support. L'enveloppe est pourvue de moyens d'accès 5 aux balles de tennis.



A1

R 2 615 744 - A1

La présente invention concerne un étui de rangement pour balles de tennis, étui dans lequel les balles de tennis sont maintenues immobiles.

Il est avantageux de disposer d'un tel étui pour 5. les joueurs de tennis. En effet, les équipements nécessaires à la pratique de ce sport sont en général disposés à l'intérieur de sacs souvent fort volumineux et les balles s'y trouvent fréquemment dispersées. De plus lors de la pratique du tennis sur terre battue, les balles sont mal 10 culées de terre souillant en fin de partie les vêtements et accessoires placés dans le sac de rangement.

La présente invention a pour objet de remédier aux inconvenients dont il vient d'être fait mention précédem- 15 ment. Elle consiste, avantageusement, à titre de produit industriel nouveau, en un étui constitué d'une enveloppe de forme quelconque à l'intérieur de laquelle est disposé un support souple épousant la forme de l'enveloppe. Le support lui-même est pourvu d'évidements permettant aux balles d'y prendre place. Les dimensions des évidements 20 sont telles que les balles sont maintenues fixées sur le support. L'enveloppe est pourvue de moyens d'accès aux balles de tennis.

L'invention pourra de toute façon être bien comprise à l'aide du complément de description qui suit 25 ainsi que des figures annexées, lesquels compléments et dessins constituent un mode de réalisation préférentiel de l'invention et ne saurait en aucun cas être considérés comme limitatifs.

La fig. 1 de ces dessins représente une vue d'ensem- 30 ble du dispositif objet de l'invention.

La fig. 2 représente une coupe selon A-A de la fig.1.

La fig. 3 est une vue de dessus de l'étui.

Telle que représentée sur les figures 1, 2 et 3, l'invention est constituée d'un support (1) pourvue d'évi- 35 dements (2) destinés à recevoir les balles de tennis.

Ces évidements (2) sont en forme de calottes sphériques concaves. Afin de maintenir les balles de tennis solidaires du support, les évidements sphériques sont tels que leur hauteur est supérieure au rayon de la sphère tel 5 que représenté sur la fig. 3. D'autre part, le rayon de l'évidement sphérique (2) est inférieur à celui des balles de tennis. Les évidements sphériques (2) seront alignés les uns par rapport aux autres. Le support (1) comprend une ou plusieurs rangées d'évidements. Les calottes sphériques constituant les évidements sont tangentes extérieurement les unes par rapport aux autres. Des découpes (3) sont pratiquées entre la partie supérieure du support et le point de contact des évidements pour permettre la prévention des balles de tennis et leur extraction du dit 10 support. Le support, constitué d'une matière souple telle que de la mousse, est placé dans une enveloppe (4) pourvue de moyens d'accès (5). Le support épouse de préférence la forme de l'enveloppe.

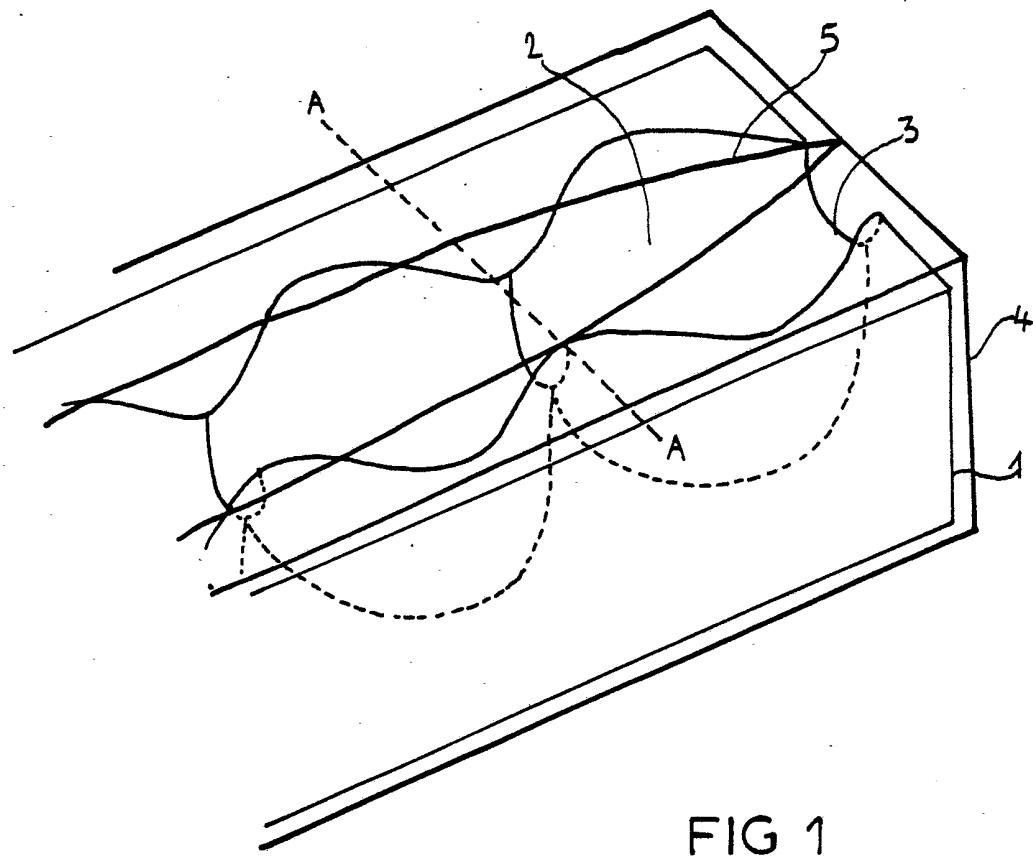
Il va de soi que de nombreuses modifications peuvent 20 être apportées à l'étui décrit sans sortir du cadre de l'invention.

REVENDICATIONS

1. Etui destiné au rangement de balles de tennis dans lequel les balles sont maintenues immobiles caractérisé en ce qu'il est constitué d'une enveloppe (4) pourvue de moyens d'accès (5) à l'intérieur de laquelle prend place un support (1) épousant la forme de l'enveloppe, le dit support étant pourvu d'évidements (2) en forme de calotte sphérique destinés à recevoir les balles de tennis.
- 10 2. Etui selon la revendication 1 caractérisé en ce que les évidements (2) destinés à recevoir les balles de tennis, en forme de calotte sphérique, ont une hauteur supérieure à leur rayon.
- 15 3. Etui selon les revendications 1 et 2 caractérisé en ce que les évidements (2) ont un rayon inférieur à celui des balles de tennis.
- 20 4. Etui selon l'ensemble des revendications précédentes caractérisé en ce que les évidements (2) sont alignés les uns par rapport aux autres sur une ou plusieurs rangées.
- 25 5. Etui selon les revendications précédentes prises dans leur ensemble caractérisé en ce que les évidements (2) en forme de calotte sphérique d'une même rangée sont tangents extérieurement les uns par rapport aux autres, le support présentant entre sa partie supérieure et le point de contact des évidements (2) une découpe (3) permettant la préhension des balles de tennis.
- 30 6. Etui selon les revendications 1 et 5 caractérisé en ce que le support est en matériel souple tel que de la mousse.

PL 1-2

2615744



PL 2-2

2615744

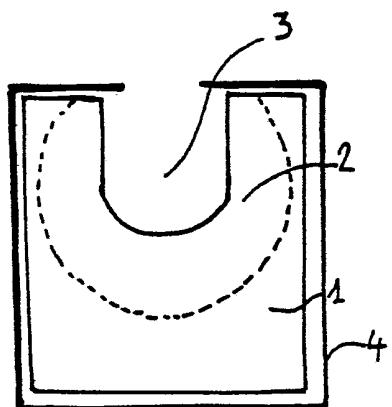


FIG 2

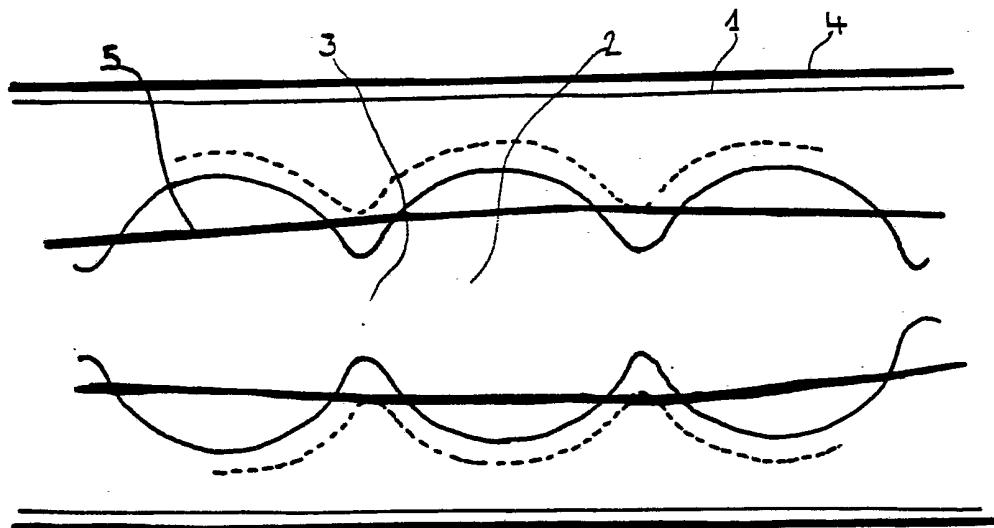


FIG 3